

Conditions générales du prélèvement

- Les prélèvements seront effectués chaque début de mois (entre le 5 et le 9).
- Vous devez donc penser à approvisionner votre compte à chaque échéance.

Modification du contrat de mensualisation

● Modification du compte

Tout changement concernant votre compte doit être signalé à Keolis Bordeaux. Vous devez nous adresser une nouvelle autorisation de prélèvement automatique dûment complétée et signée, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) concernant le nouveau compte.

Ces modifications doivent nous parvenir avant le 20 du mois, pour un effet à la date du prélèvement suivant. Vous devez donc prendre vos dispositions pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le règlement des mensualités.

● Changement d'adresse

Lors de votre déménagement, votre changement d'adresse doit être signalé à Keolis Bordeaux.

Suspension du prélèvement

- En cas d'annulation ou d'interruption du prélèvement, vous vous engagez à régler directement à Keolis Bordeaux le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable.

**N'oubliez pas
de joindre un RIB**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerais le différend avec le créancier.

**N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
555 703**

Autorisation de prélèvement

TITULAIRE DU COMPTE

Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal [] [] [] [] Ville _____

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Code banque [] [] [] [] [] [] Code guichet [] [] [] []

N° de compte [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Clé RIB [] []

Date _____

Signature _____

ETABLISSEMENT TENEUR DE VOTRE COMPTE

Nom et adresse _____

Code postal [] [] [] [] Ville _____

Nom et adresse du créancier : Keolis Bordeaux - Imm. Porte de Bordeaux - 12, bd. Antoine-Gautier - CS 31211 - 33000 Bordeaux